



alec

**AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE
ET DU CLIMAT**

Nancy Grands Territoires

Rénovation énergétique

*Quelles aides pour mes travaux et
quels parcours suivre ?*

**AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
NANCY GRANDS TERRITOIRES**

Tél. : 03 83 37 25 87 - info@alec-nancy.fr

www.alec-nancy.fr

Sommaire

1. Quels parcours suivre ? *dispositifs et démarches*
2. Les différentes dispositifs d'aides et de financement
3. Quelques exemples concrets

Les outils du réseau **FAIRE**



TOUT POUR MA RÉNOV'

www.faire.gouv.fr

J'appelle un conseiller

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

Pourquoi faire ?

MaRénov' ▼

Professionnels ▼

Collectivités ▼

→ Je recherche un professionnel RGE ou un architecte

[Annuaire des professionnels](#)

→ Trouvez votre espace conseil FAIRE

[Annuaire des conseillers FAIRE](#)

→ Les aides nationales

Découvrez les primes et aides qui s'adressent aux particuliers menant des travaux de rénovation énergétique dans leur logement et estimez celles auxquelles vous êtes éligible grâce à l'outil SIMUL'AIDES.

Découvrez les aides nationales disponibles



SIMUL'AIDES



MaPrimeRénov'



Les certificats d'économies d'énergie



Le programme « Habiter mieux » de l'Anah



Les prêts



La TVA à taux réduit



Le Crédit d'impôt pour la transition énergétique

1. Quels parcours suivre ? *dispositifs et démarches*

Quels parcours suivre ? *les dispositifs*

Les conditions générales d'éligibilité

1. **Travaux éligibles respectant des critères techniques.**
2. **Fourni et posé par un professionnel **RGE****
3. **Concernant un logement de plus de 2 ans à usage de résidence principale.**
4. **Mentions obligatoires** sur les devis et facture.
 1. Date de visite préalable,
 2. SIRET entreprise,
 3. Type de travaux,
 4. Critères techniques.



Quels parcours suivre ? *les dispositifs*

Les questions importantes	Conditions générales
Quel est le type de bâtiment ? Etes-vous propriétaire ? occupants ou bailleurs ? Est-ce votre résidence principale ? Dans quel commune se situe logement ?	- Bâtiment à usage ou future usage d'habitation (TVA) - Dispositifs différents selon statut d'occupation et zonage du logement (ANAH et Action Logement)
Quelle est l'année de construction ?	- Logement de plus de 2 ans (MaPrimeRénov' / CEE) - Logement de plus de 15 ans (ANAH)
Quels types de travaux envisagez-vous ?	- Réalisation des travaux par un professionnel « RGE » dans le domaine de travaux visé - Respect des critères techniques
Quel est votre RFR (revenu fiscal de référence) ? Combien d'occupants ? Etes-vous salarié du secteur privé ? Etes-vous retraités ?	- Aides sous conditions de ressources : plafonds de ressources en fonction du nombre d'occupants - Aide spécifiques (sous conditions de ressources) pour les salariés du privés ou pour les retraités
Avez-vous déjà réalisé des travaux et obtenu des aides ?	Plafond de dépenses glissant (ANAH / MaPrimeRénov')



D'autres conditions spécifiques existent selon les dispositifs...

Quels parcours suivre ? *les dispositifs*

Les aides	SOUS conditions de ressources	SANS conditions de ressources
TVA 5,5 %		
CEE (primes, bons d'achats, etc.)	bonifiés	
EcoPTZ		
MaPrimeRénov'		
Aides de l'Anah « sérénité » + prime « Habiter Mieux »		
Action Logement		
Caisses de retraites		

Quels parcours suivre ?

Situation

Parcours différents selon :

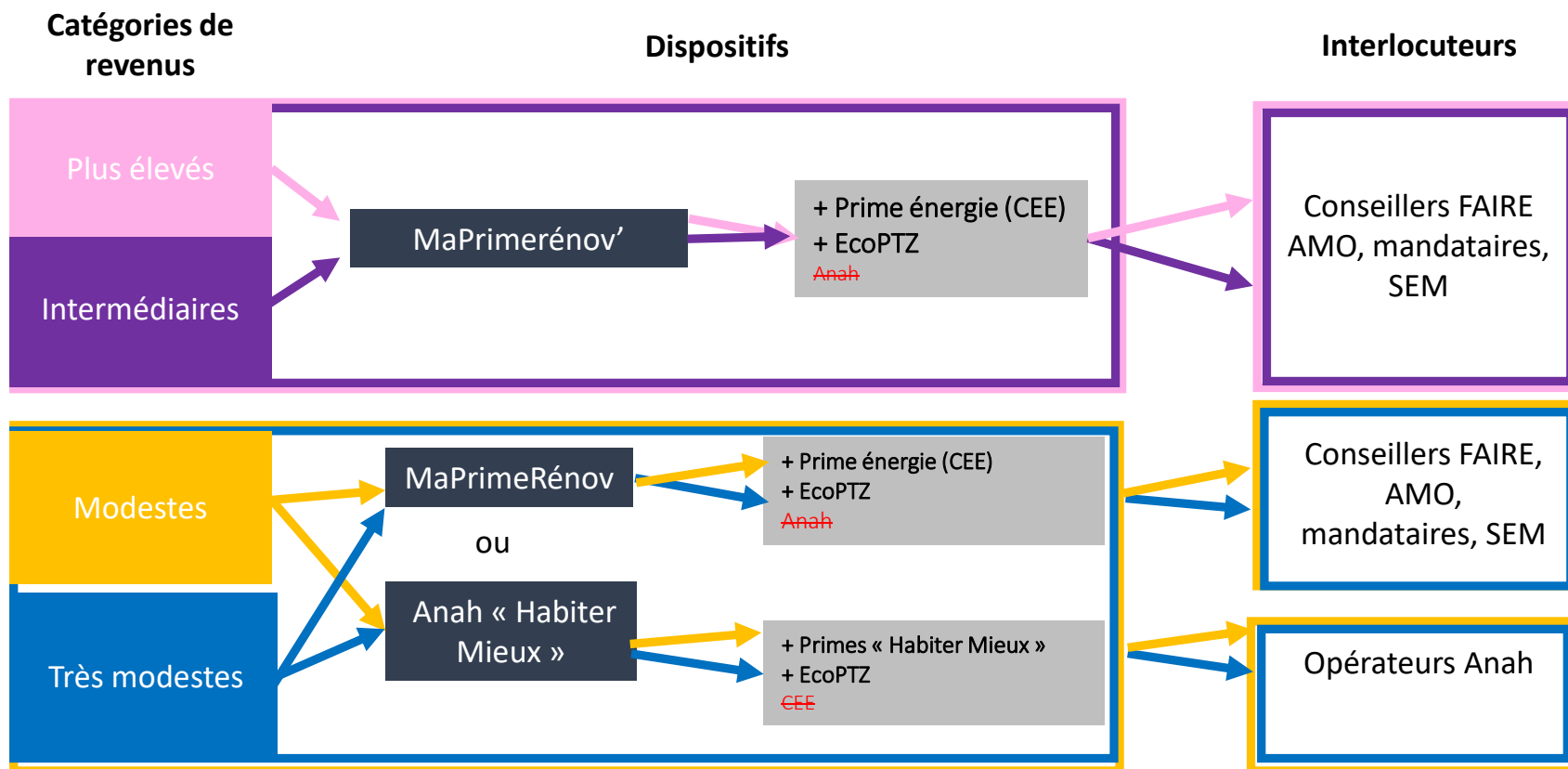
1. **Revenus**
2. **Budget** (prestation de Moe)
3. **Projet** (rénovation par étape ou globale)
4. **Implication** (seul à clé en main)

Quels parcours suivre ? *les dispositifs*

Plafonds de ressources hors Île-de-France

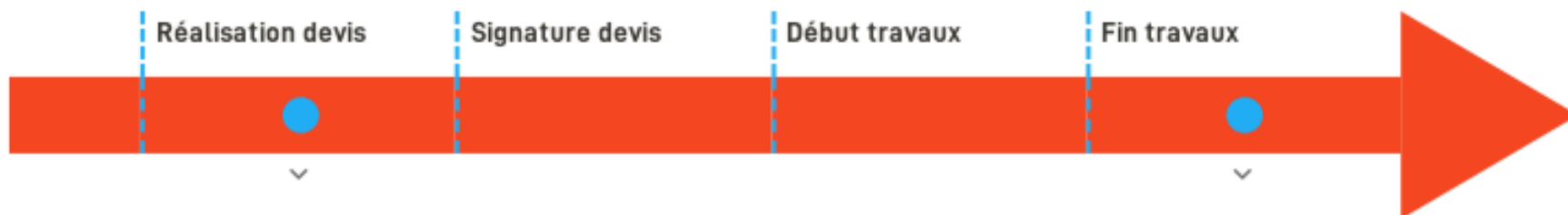
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Quels parcours suivre ? *les dispositifs*



Quels parcours suivre ? *les démarches*

QUAND FAUT-IL DEMANDER LES AIDES ?



Inscription
site **ANAH**

Dépôt de demande **MPR**
Inscription site **CEE**
Inscription site **Action Logement**
Dépôt de demande **Caisses Retraites**
Constitution dossier **éco PTZ**

ANAH : envoi facture(s)
MPR : envoi facture(s)
AL : envoi facture(s)
CR : envoi facture(s)
CEE : constitution dossier(s)
éco PTZ : constitution dossier



Démarches uniquement numériques

Quels parcours suivre ? *les dispositifs*

CE QU'IL FAUT RETENIR :

1. Prendre **le temps de la réflexion** : quels travaux, pourquoi et comment ?
2. Il existe **toujours des aides** sans conditions de ressources.
3. Les aides **se mobilisent avant de signer les devis** (démarches administratives)
4. Certaines entreprises peuvent être **prises en charge certaines aides (CEE) et les déduire du devis.**
5. Certaines aides (ANAH et MPR) peuvent être **avancées pour financer les travaux** chez les plus modestes.
6. Certaines entreprises peuvent **avancer le montant des aides pour tous.**
7. Certaines entreprises, dites mandataires, peuvent **mobiliser les aides à votre place.**

2. Les différentes dispositifs d'aides et de financement

Les nouveautés à partir d'octobre 2020

Nouveautés :

- Ouverture de Maprimerénov' à tous les propriétaires (bailleurs et occupants) et aux copropriétés (pour tous travaux réalisés en octobre 2020)
- **Mise en place d'incitations à la rénovation globale** (forfait MaPrimeRénov' + coup de pouce CEE)
- **Mise en place de bonus** : rénovation globale, sortie de passoire (sortie d'étiquette F ou G) ou BBC (atteinte étiquette B ou A)
- Mise en place d'un forfait assistance à maîtrise d'ouvrage (MaPrimeRénov')

Dispositifs inchangés :

- TVA à taux réduit
- EcoPTZ
- CEE
- Anah « Sérénité »



Visibilité jusqu'en 2022

La TVA à 5,5 % sur les travaux de performance énergétique

LA TVA à 5,5 %

Toujours d'actualité en 2020 **(y compris pour les fenêtres, les volets et porte d'entrée et les chaudières fioul)**

Pour les travaux de performance énergétique et les travaux indissociables facturés 3 mois avant ou après.

Les conditions :

- Bâtiment à usage, ou futur usage, d'habitation de plus de 2 ans,
- Travaux fournis et posés par un professionnel (pas d'obligation d'être certifié RGE).
- Travaux respectant les critères de performance (MPR et CEE).



Le client doit attester du respect des conditions d'application du taux intermédiaire ou réduit de TVA via [une attestation simplifiée](#) avant la facturation.



Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

*Ministère de la Transition
écologique et solidaire*

Les Certificats d'Economie d'Energie

Offres et critères

Primes forfaitaires par travaux selon la nature des travaux **SANS CONDITIONS DE RESSOURCES**

Les fournisseurs d'énergie, appelés « les obligés » ou les organismes en partenariat avec ces derniers, les grandes surfaces alimentaires et de bricolage, les professionnels du bâtiment, les entreprises signataires de la charte « coup de pouce »...

Critères de choix : le montant, le type de prime, les contraintes imposées, le professionnel, le délai.



Les Certificats d'Economie d'Energie

Les conditions

- Tous les propriétaires (occupants ou bailleurs), mais aussi entreprises, collectivités, etc.
- Pour tous types de résidences (principales ou secondaires) de + de 2 ans.
- **Pour tous types de travaux** (émetteurs de chauffage, remplacement de chaudière condensation, VMC simple flux, régulation, calorifugeage, etc.)
- **A demander (s'engager dans un dispositif) avant de signer un devis.**
- **Mentions obligatoires sur les devis et factures.**
 - Remplacement d'une chaudière (énergie) non condensation (marque + modèle)
 - Installation d'une chaudière (énergie) condensation (marque + modèle), efficacité énergétique saisonnière
- Sans conditions de ressources (mais bonifiés sous conditions de ressources et coup de pouce).
- tous les détails d'éligibilité dans les fiches d'opérations standardisées :
<https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie>



Les Certificats d'Economie d'Énergie

Les montants estimatifs

Type de travaux	Offres standards (fournisseurs et autres)	
Mode de chauffage	Électricité	Combustible
volet isolant	env. 5 € / u.	env. 8 € / u.
Fenêtre	30 à 38 € / u.	50 à 60 € / u.
Isolation toit	de 10 à 24 € / m ²	
Isolation mur	10 à 17 € / m ²	20 à 27 € / m ²
Isolation plancher bas	de 10 à 24 € / m ²	
Chaudière à haute performance énergétique	-	de 100 à 600 € * de 600 à 1 400 €
PAC air/eau, eau/eau ou hybride	250 à 950 € * de 2 500 à 5 000 €	-
PAC air/air	4 à 6 € / m ² *	-

Chauffe eau thermodynamique	80 à 115 €
Systèmes solaire thermique	de 2 500 à 5 000 € (avec l'installation d'une chaudière en appoint)
Appareil indépendant de chauffage au bois	200 à 300 € de 500 à 1 000 €
Radiateur électrique	de 50 à 120 € / u.
Chaudière bois	800 € à 900 € de 2 500 à 5000 €
Émetteur de chaleur	10 € / u. ou 1,5 à 2 € / m ²
Ventilation mécanique	150 à 450 € *
Appareil de régulation	25 à 150 € * de 50 à 300 €

Les Certificats d'Economie d'Energie

Les coups de pouce

LE COUP DE POUCE « RENOVATION GLOBALE » pour la maison individuelle et logement collectif

Nouvel arrêté paru le 11 octobre au Journal Officiel.

Conditions :

- 55% d'économie d'énergie (en énergie primaire sur audit énergétique) en logement individuel + conso après travaux < 331 kWhEP/m².an.
- 35% d'économie d'énergie (sur audit énergétique) en logement collectif.
- Travaux réalisés par des entreprises RGE sur chacun des postes ou une entreprise certifiée RGE « offre globale ».
- Montant de CEE variables selon :
 - Les consommations initiales et projetés avec travaux,
 - La surface habitable,
 - Les énergies utilisées (chaleur renouvelable),
 - Les revenus.

Est-ce plus intéressant ?



Voir liste des partenaires

Les Certificats d'Economie d'Energie

Les coups de pouce

EXEMPLES :

1. Ménage très modeste dans une maison de 100m² qui va faire passer sa consommation d'énergie de 500 kWh/m².an à 250 kWh/m².an.

Ce ménage change son équipement fonctionnant au fioul pour une PAC, une chaudière bois ou un poêle à bois (mix d'au moins 40% de chaleur renouvelable).

500-250 kWh/m².an x 100m²

25 000 kWh ou encore 25 MWh.

Prime de 500€/MWh à **12 500 € de prime pour la ménage.**

2. Ménage intermédiaire dans une maison de 160m² qui va faire passer sa consommation d'énergie de 400 kWh/m².an à 100 kWh/m².an.

Ce ménage change son équipement fonctionnant au gaz pour une chaudière condensation gaz (mix de moins de 40% de chaleur renouvelable).

400-100 kWh/m².an x 160m²

48 000 kWh ou encore 48 MWh.

Prime de 150€/MWh à **7 200 € de prime pour la ménage.**

Les Certificats d'Economie d'Energie

Démarche et vigilance

1. **Créer un compte** sur un ou plusieurs sites de distributeurs CEE **avant de signer les devis.**
-  2. **Suivre la démarche indiquée par l'organisme partenaire** (envoi devis (ou non) signé (ou non)).
3. **Réaliser le dossier final disponible sur le compte créé**
 - dans d'un an qui suit la date de facture acquittée.
 -  • Attestation sur l'honneur (AH) originale (signatures).
 - AH sans rature.
 - AH datée postérieurement à la facture.
4. **Envoyer le dossier (papier ou numérique)** (paiement dans les 3 mois).



Démarches administratives relativement lourdes

Pour aller plus loin : <https://www.ecologie.gouv.fr/coup-pouce-chauffage-et-isolation#e7>



MaPrimeRénov'

L'essentiel

Accessible pour les travaux réalisés à partir du 1^{er} octobre 2020 par des propriétaires occupants, bailleurs ou syndicats de copropriété.

Demande d'aide rétroactive : dès le 1^{er} janvier 2021 (propriétaires occupants et copropriétés) et dès juillet 2021 (bailleurs) → maprimerenov.gouv.fr

- Accessible aux ménages **Bleu** (revenus très modestes), **Jaune** (revenus modestes), **Violet** (revenus intermédiaires) et **Rose** (revenus supérieurs).
- Les travaux éligibles et les montants d'aides **varient selon la catégorie de revenu du ménage.**
- Montant **plafonné à 20 000 euros** sur 5 ans à partir de la date d'octroi de la prime.
- **Ecrêtement des dépenses TTC** à 90 % (**Bleu**), 75 % (**Jaune**), 60 % (**Violet**) et 40 % (**Rose**).
- **Plafond de 100 m²** pour l'isolation thermique extérieure (ITE).
- Ne finance pas l'isolation de **combles perdus et des planchers bas.**

Quels parcours suivre ? *les dispositifs*

Pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs

Plafonds de ressources hors Île-de-France				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

Quels parcours suivre ? *les dispositifs*

Pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs

Plafonds de ressources en Île-de-France				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) <i>Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition</i>			
	MaPrimeRénov' ^{Bleu} Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' ^{Jaune} Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' ^{Violet} Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' ^{Rose} Mieux chez moi, mieux pour la planète
1	jusqu'à 20 593 €	jusqu'à 25 068 €	jusqu'à 38 184 €	> 38 184 €
2	jusqu'à 30 225 €	jusqu'à 36 792 €	jusqu'à 56 130 €	> 56 130 €
3	jusqu'à 36 297 €	jusqu'à 44 188 €	jusqu'à 67 585 €	> 67 585 €
4	jusqu'à 42 381 €	jusqu'à 51 597 €	jusqu'à 79 041 €	> 79 041 €
5	jusqu'à 48 488 €	jusqu'à 59 026 €	jusqu'à 90 496 €	> 90 496 €
Par personne supplémentaire	+ 6 096 €	+ 7 422 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €

Quels parcours suivre ?

MPR - JAUNE

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		
	Bonus sortie de passoire	1 500 €	-	1 500 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	-	1 500 €
	Audit énergétique	400 €	-	400 €
	Chaudières à granulés	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	8 000 €	4 364 €	12 364 €
	Chauffage solaire	6 500 €	4 364 €	10 864 €
	Chaudières à bûches	6 500 €	4 364 €	10 864 €
	Pompes à chaleur air/ eau	3 000 €	4 364 €	7 364 €
	Poêles à granulés	2 500 €	873 €	3 373 €
	Chauffe-eau solaire	3 000 €	137 €	3 173 €
	Poêles à bûches	2 000 €	873 €	2 873 €
	Équipements solaires hybrides	2 000 €	125 €	2 125 €
	Chaudières à gaz très haute performance	800 €	1 309 €	2 109 €
	Foyers fermés, inserts	1 200 €	873 €	2 073 €

Quels parcours suivre ?

MPR - JAUNE

	Chauffe-eau thermodynamique	800 €	84 €	884 €
	Dépose d'une cuve à fioul	800 €	-	800 €
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	110 €/équipement	110 €/équipement
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	3 000 €	220 €	3 220 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	80 €/équipement	39 €/équipement	119 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	60 €/m ²	18 €/m ²	78 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	60 €/m ^{2**}	11 €/m ²	71 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	20 €/m ²	22 €/m ²	42 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	20 €/m ²	18 €/m ²	38 €/m²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	20 €/m ²	3 €/m ²	23 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	22 €/m ²	22 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	22 €/m ²	22 €/m²

Quels parcours suivre ?

MPR - VIOLET

Équipements / Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait MaPrime Rénov'	Estimation du montant des CEE*	MaPrime Rénov' + CEE
	Rénovation globale	7 000 €	7 000 €**	14 000 €
	Bonus sortie de passoire	1 000 €	-	1 000 €
	Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 000 €	-	1 000 €
	Audit énergétique	300 €	-	300 €
	Chaudières à granulés	4 000 €	2 727 €	6 727 €
	Chauffage solaire	4 000 €	2 727 €	6 727 €
	Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	4 000 €	2 727 €	6 727 €
	Chaudières à bûches	3 000 €	2 727 €	5 727 €
	Pompes à chaleur air/ eau	2 000 €	2 727 €	4 727 €
	Chauffe-eau solaire	2 000 €	137 €	2 137 €
	Poêles à granulés	1 500 €	545 €	2 045 €
	Poêles à bûches	1 000 €	545 €	1 545 €
	Foyers fermés, inserts	600 €	545 €	1 145 €
	Équipements solaires hybrides	1 000 €	125 €	1 125 €
	Réseaux de chaleur ou de froid	400 €	491 €	891 €
	Chaudières à gaz très haute performance	-	655 €	655 €

Quels parcours suivre ?

MPR - VIOLET

	Chauffe-eau thermodynamique	400 €	84 €	484 €
	Pompes à chaleur air-air	-	450 €	450 €
	Dépose d'une cuve à fioul	400 €	-	400 €
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	165 €	165 €
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	55 €/équipement	55 €/équipement
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	2 000 €	220 €	2 220 €
	Ventilation mécanique simple flux	-	171 €	171 €
	Isolation thermique des fenêtres (et parois vitrées)	40 €/équipement	39 €/équipement	79 €/équipement
	Isolation des murs par l'extérieur	40 €/m ²	18 €/m ²	58 €/m²
	Isolation des toitures terrasses	40 €/m ²	11 €/m ²	51 €/m²
	Isolation des murs par l'intérieur	15 €/m ²	18 €/m ²	33 €/m²
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	15 €/m ²	11 €/m ²	26 €/m²
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les Outre-mer)	15 €/m ²	3 €/m ²	18 €/m²
	Isolation des combles perdus	-	11 €/m ²	11 €/m²
	Isolation d'un plancher bas	-	11 €/m ²	11 €/m²

MaPrimeRénov' Spécificités

Aides accessibles à tous les propriétaires et occupants pour les travaux individuels comprenant :

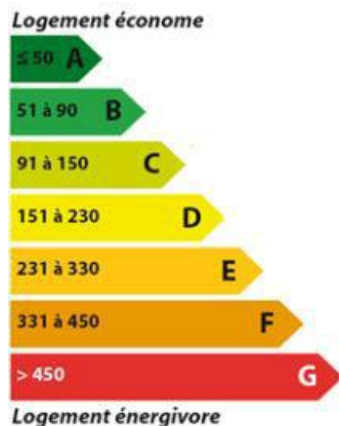
- **Un forfait pour la rénovation globale** (55% de gain énergétique sur l'énergie primaire) pour les revenus VIOLET et ROSE
- **Des bonus forfaitaire** : sortie de passoire (sortie d'étiquette F ou G) ou BBC (atteinte étiquette B ou A) sur audit énergétique.
- Un forfait sur les **audits énergétiques**.



Pas de méthode de calcul imposée (3CL ou TH C Ex ou STD)

Réalisé par un pro certifié RGE études

Le professionnel doit remplir et attestation de conformité des travaux



MAPRIMERÉNOV' Rénovation Globale ET/OU Bonus de Performance Énergétique	
ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES TRAVAUX APPLICABLE À COMPTER DU 1 ^{er} JANVIER 2021	
Type de formulaire ☐ Demande de prime ☐ Demande de paiement de prime	
Date :	
NOM Prénom du bénéficiaire :	
Type de prime demandée : ☐ MPR rénovation globale ¹ ☐ Bonus sortie de passoire énergétique ² ☐ Bonus BBC (Bâtiment basse consommation) ³	
Logement	
Adresse de réalisation des travaux : N° : Ville : Code postal : Ville :	
Ne pas remplir, se calcule automatiquement avec les informations renseignées dans les tableaux suivants	
Coût total des travaux :	0,00 € TTC
Synthèse de l'audit à remplir par l'auditeur	
Date de facturation de l'audit ⁴ :	
En signant le présent document, l'auditeur certifie sur l'honneur que l'audit énergétique a été réalisé conformément aux dispositions prévues par l'arrêté du 17 novembre 2020 relatif aux caractéristiques techniques et modalités de réalisation des travaux et prestations dont les dépenses sont éligibles à la prime de transition énergétique. Il renseigne ci-dessous uniquement les critères du projet de travaux retenus par le bénéficiaire.	
Surface habitable ⁵ :	m ²
Consommation conventionnelle du bâtiment avant les travaux en énergie primaire (le chauffage, le refroidissement et la production d'eau chaude sanitaire) :	C initial = kWh/m ² /an d'énergie primaire
Consommation conventionnelle du logement rénové en énergie primaire :	C projet = kWh/m ² /an d'énergie primaire
Gain énergétique exprimé en % :	G = NaN en %
Coût total de l'audit énergétique revenant au logement :	€ TTC
Emissions annuelles de gaz à effet de serre avant les travaux :	GES initial = kgéqCO ₂ /m ² /an
Emissions annuelles de gaz à effet de serre après les travaux :	GES projet = kgéqCO ₂ /m ² /an
Identité de l'auditeur	
Nom de l'auditeur :	
N° SIRET :	
Fait à :	le : Signature :
Important : dans le cas d'une demande de paiement de prime, l'auditeur signe également la page suivante et certifie ainsi la correspondance des travaux réalisés avec la liste des travaux préconisés par l'audit énergétique.	
Signature du bénéficiaire ou de son mandataire :	

MaPrimeRénov'

Copropriété

MaPrimeRénov' Copropriété accessible à toutes les copropriétés :

- **De plus de 15 ans.**
- **immatriculée** dans le registre nationale des copropriétés.
- **composée à plus de 75% de logements** (résid. Princip.)
- pour les travaux sur les parties communes et/ou les travaux privatifs d'intérêt collectif permettant un **gain énergétique de 35 % (3 CL, TH C Ex, médiademe)**.
- Montant de l'aide : **25%** plafonné à 15 000 € HT de travaux par logement (soit une aide maximale de 3 750 € / logement).
- Bonus de 500 € par logement pour sortie de passoire.
- Bonus de 500 € par logement pour atteinte niveau BBC.
- Bonus de 750 € pour les ménages JAUNE et 1 500 € pour les ménages BLEU.
- **assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** obligatoire (30% plafonné à 180 € / logement).



La copropriété devra donc choisir entre cette aide MPR copro ou laisser les copropriétaires solliciter les aides individuelles de l'ANAH.

Les AMO MPR copro :

- Doivent réaliser une étude en 3 thèmes : technique, social et financier.
- **Doivent être référencés sur le site MPR.** Le référencement se fait via une fiche de création à transmettre à la DTT.
- Doivent être assurés pour ces prestations.
- Peuvent être : un opérateur ANAH, un espace FAIRE (dans le cadre d'un acte 4 bis du SARE), un maître d'œuvre, une SEM, une société de tiers financement.
- Doivent être indépendants par rapport aux exécutants des travaux.

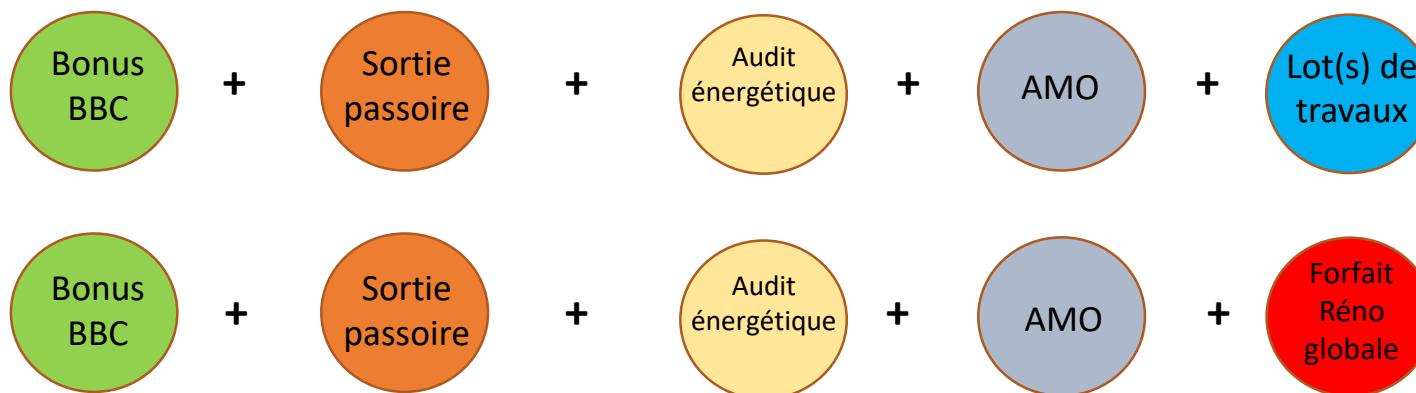


Lors de son inscription sur le site MPR, la copropriété aura accès à une liste départementale.

MaPrimeRénov'

Les cumuls

Cumuls des aides MPR :



MPR se cumule avec les primes énergie CEE (compris dans le calcul d'écrêtement), avec l'EcoPTZ et les aides de collectivités locales (non compris dans l'écrêtement).

MPR ne se cumule pas avec les aides Anah (« Habiter Mieux Sérénité ») **sur les mêmes travaux.**

MaPrimeRénov' Démarche



Utiliser autant que possible le navigateur « CHROME » en navigation privée

1. **Créer un compte** sur la plateforme numérique.
2. **Déposer un dossier** avec 1 ou plusieurs travaux  (pour ouvrir un nouveau dossier il faut clôturer et solder le dossier en cours).



- Au préalable, il faut avoir réalisé l'inscription pour les CEE (demande de justificatif = cadre de contribution)
- Le dossier doit être clôturé (payé) pour en déposer un nouveau.
- Délais d'1 an après accord pour réaliser les travaux.

3. **Réponse de l'administration** sous 15 jours validant ou non l'éligibilité du dossier et vous autorisant à débiter les travaux.
4. **Envoyer la facture** à la fin des travaux (paiement sous 2 mois)



Une avance de 70% peut-être demandée pour les ménages aux revenus « BLEU », à condition qu'un acompte soit demandé par l'entreprise dans le devis.

Les demandes rétroactives ne pourront se faire que jusqu'au 31 décembre 2021



- pour devis signés entre 01/10/2020 et 31/12/2020 pour les PO VIOLET ou ROSE
- pour devis signés entre 01/10/2020 et 30/06/2021 pour les PB



1. Les ménages VIOLET ou ROSE ayant signés un devis depuis le 1^{er} octobre et n'ayant pas encore réalisés les travaux doivent impérativement réaliser leur demande avant d'avoir la facture.
2. Les factures ne doivent pas antidater l'accord (validation) de la demande
3. Demande conjointe pour prime travaux et bonus
4. Délai jusqu'au 31/03/2021 pour faire la demande séparée et rétroactive des bonus pour travaux engagés entre 01/10/2020 et 31/12/20 (concerne les catégories bleu et jaune)

MaPrimeRénov'

Démarche

Pour mettre toutes les chances de son côté afin que la demande soit acceptée :

- Devis détaillé(s) comportant toutes les mentions obligatoires (vu précédemment), les critères d'éligibilité et techniques.
- Devis comportant uniquement les travaux éligibles (et pas les autres travaux). Sinon, il faut que dans le devis on retrouve précisément le nom des postes de travaux avec des sous totaux HT.

Extrait de la FAQ

- Faire apparaître clairement la nature des travaux qui seront réalisés en mentionnant distinctement sur le devis chaque geste de travaux éligibles ;
- Faire apparaître précisément les critères de performance énergétique de l'équipement ou du matériel rendant l'opération éligible à l'aide ;
- Mentionner explicitement le recours à la sous-traitance et le cas échéant les coordonnées des entreprises réalisant les travaux pour chaque geste éligible ;
- Afficher de façon explicite le montant TTC de la dépense éligible par type de travaux (sous-total si plusieurs types de travaux figurent sur le même devis) ;
- Faire apparaître les aides complémentaires, notamment les aides CEE lorsqu'elles font partie du plan de financement du projet sous l'intitulé « Certificats d'économies d'énergie » ou « CEE » en plus de son intitulé commercial et respecter les règles de mention des CEE sur un devis ;
- Distinguer les montants relevant des éventuelles remises commerciales, de manière distincte des aides CEE ;
- Distinguer clairement le montant total TTC des travaux du montant à la charge du client une fois les primes déduites.

Les cas particuliers :

- **les titulaires d'un droit d'occupation seront éligibles à partir de juillet** (occupants à titre gratuit, usufruitiers).  demande rétroactive non validée.
- **Les ménages propriétaires n'occupant pas encore leur logement** (acte de vente et un justificatif de domicile) **ont un délais de 6 mois** à partir du solde de la prime pour occuper le logement rénové.
- **Composition changeante dans le ménage (ex : enfant à venir)** : étape pour ajouter les occupants qui ont un avis d'impositions et ensuite une étape pour ajouter ceux qui en n'ont pas, soit les enfants, ainsi qu'une coche "enfant à venir". Le service instructeur demandera ensuite l'acte de naissance.
- **Astuce si les CEE sont intégrés dans le devis :**
 - remplir "Non" pas de primes CEE et "non" pas d'autres primes.
 - cliquer sur "suivant" puis revenir sur la page et changer pour indiquer les montants.
 - Préciser que les CEE sont intégrés dans le devis (pas de cadre de contribution)

MaPrimeRénov'

Les mandataires

Les organismes publics ou privés peuvent devenir mandataire pour réaliser la demande à la place du ménage.

3 types de mandats existent : administratif, financier et mixte.

Pourquoi ?



Pour les professionnels

- Faciliter les démarches de vos clients en les réalisant à leur place.
- Assurer un suivi complet de leurs dossiers.
- Développer des partenariats de confiance avec l'Anah.



Pour les non-professionnels

- Faciliter les démarches de vos proches en les réalisant à leur place.
- Assurer un suivi complet de leurs dossiers.

Comment devenir mandataire ?

Mon inscription en 4 étapes

1

Je fais une **demande de compte mandataire**.



2

Je **reçois un mail de confirmation** et récupère mon ID mandataire unique.



3

Je **communique mon ID mandataire** aux demandeurs qui souhaitent me confier leurs démarches.



4

Je **réceptionne** dans mon espace personnel les dossiers qui m'ont été confiés.

MaPrimeRénov'

Pour aller plus loin

Documents utiles <https://www.ecologie.gouv.fr/evolutions-maprimerenov>

- Dossiers de présentations
- Foires aux Questions (particuliers, pro et copro)
- Simulateur



monprojet.anah.gouv.fr

Pour les **propriétaires occupants** réalisant des travaux de performance énergétique, c'est le dispositif « Habiter Mieux Sérénité » :

- Logement de plus de 15 ans,
- Sous conditions de ressources (modestes et très modestes)
- Occupation du logement pendant 6 ans,
- Ne pas avoir souscrit de PTZ accession lors des 5 dernières années
- Travaux permettant un gain énergétique d'au moins 35 % après travaux

L'ANAH

Habiter Mieux

Dispositif	Travaux éligibles	Type d'habitation	Plafond de dépenses	Montant de l'aide
Habiter mieux Sérénité	Travaux d'économies d'énergies permettant un gain de 35% après travaux	Maisons individuelles ou appartements Construit depuis plus de 15 ans	30 000 € HT	35% d'aide du montant HT + 10% (plafonné à 2000€) pour les modestes 50 % d'aide du montant HT +10% (plafonné à 3000€) pour les très modestes + cumulable avec bonus « Sortie de passoire » et « bonus BBC » de 1500 € chacun

Le programme « Habiter Mieux » est également mobilisable dans d'autres situations :

- pour les **bailleurs privés** (loyer conventionné, plafond de ressources des locataires...) dans un cadre plus restreint (gain énergétique, nombre de dossiers limités, conditions liées aux surfaces du logement et au zonage)
- pour les **copropriétés fragiles** (taux d'impayés > 8%, classe énergétique > D...) avec un financement accordé au syndic.



L'Anah peut également financer des travaux non liés directement aux économies d'énergies (adaptation au vieillissement ou au handicap, habitat dégradé...)

Démarche :

- S'inscrire sur : www.monprojet.anah.gouv.fr
- Contacter directement l'opérateur du territoire (= accompagnateur)
- Valider l'éligibilité et les conditions
- Prendre RDV avec un technicien pour une visite à domicile
- Communiquer les devis définitifs des travaux ainsi que les autres pièces à l'opérateur
- Dépôt du dossier par l'opérateur à l'ANAH



L'éco prêt à taux zéro



Eco PTZ

Présentation

Montants de l'éco PTZ :

Type d'actions	Montant maximal du prêt	Durée maximale de remboursement
Remplacement de fenêtres simple vitrage	7 000 €	15 ans
Travaux simples (hors fenêtres)	15 000 €	
Bouquet de 2 travaux	25 000 €	
Bouquet de 3 travaux	30 000 €	
Performance énergétique globale	30 000 €	

Travaux éligibles :

1. Isolation thermique de l'**ensemble** de la **toiture**
2. Isolation thermique des **murs donnant sur l'extérieur** (au moins 50 % des surfaces)
3. Isolation thermique des **fenêtres** en **remplacement de simple vitrage** (au moins la moitié des fenêtres) et **portes** donnant sur l'extérieur (au moins la moitié des portes)
4. Isolation des **planchers bas** sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert (100 % des surfaces)
5. Installation, régulation ou remplacement de **systèmes de chauffage** ou de **production d'eau chaude sanitaire**
6. Installation d'**équipements de chauffage** utilisant une **source d'énergie renouvelable**
7. Installation d'équipements de **production d'eau chaude** sanitaire utilisant une **source d'énergie renouvelable**

1. Obtenir des **devis éligibles définitifs (signés ou non)**
2. **Monter le prêt** dans une banque partenaire (BCP, Banque Chalus, Banque Populaire, BNP Paribas, Caisse d'Epargne, CIC, Crédit Agricole, Crédit du Nord, Crédit Mutuel, Domofinance, La Banque Postale, LCL, Natixis, Société Générale, Société Marseillaise de Crédit)
3. **Compléter le(s) formulaire(s)** avec les entreprises RGE
4. Quand prêt accepté (15 jours à 1 mois en moyenne) **déblocage des fonds sur factures d'acompte.**
5. **Finaliser le dossier avec les factures acquittées et un formulaire** spécifique de fin de travaux.



- Peut-être **refusé si dépassement du taux d'endettement (33%)**.
- **Dernières mensualités** payées avant ses 81 ans.
- **Frais d'assurance** : environ 10 à 20€/mois selon les cas.

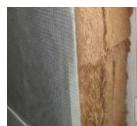
3. Des exemples concrets

Cas concrets

Bouquets de travaux

Bouquet de travaux ITI + poêle (13 000 €) dans un appartement

Isolation thermique des murs l'intérieur (100 m²) : 8 000 €



	Ménages très modestes*	Ménages modestes*	Ménages intermédiaires*	Ménages aisés*
Ma Prime Rénov'	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	7 €/m ²
CEE	40 à 57 €/m ²	20 à 28 €/m ²	20 à 28 €/m ²	20 à 28 €/m ²



Ecrêtement à 90%

Installation d'un poêle à granulé : 5 000 €



	Ménages très modestes*	Ménages modestes*	Ménages intermédiaires*	Ménages aisés*
Ma Prime Rénov'	2 000 - 3 000 €	1 200 - 2 500 €	1 000 - 1 500 €	
CEE	250 - 750 €	130 - 750 €	130 - 500 €	130 à 500 €



CEE Non éligible en appartement !

Total aides (CEE + MPR) :

10 200 €

6 200 €

4 450 €

3 650 €

Ou aides ANAH :

8 875 €

7 027 €

34 %

28 %

% aides :

78 %

54 %

+ Possibilité de mobiliser :

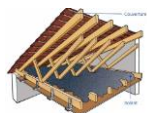
- un éco PTZ de 13 000 €,
- une avance des aides : ANAH et MPR pour les plus modestes
- MPR Bonus sortie de passoire + audit : 2 000 à 500 € (mais coût audit à rajouter)

Cas concrets

Bouquets de travaux

Bouquet de travaux (combles + chaudière granulé : 21 500 €) dans une maison individuelle sur la

Isolation des combles perdus (100 m²) : 3 500 €



	Ménages très modestes*	Ménages modestes*	Ménages intermédiaires*	Ménages aisés*
Ma Prime Rénov'				
CEE	20 à 25 €/m ²	20 à 25 €/m ²	10 à 12 €/m ²	10 à 12 €/m ²

Installation d'une chaudière à granulé : 18 000 €



	Ménages très modestes*	Ménages modestes*	Ménages intermédiaires*	Ménages aisés*
Ma Prime Rénov'	8 000 - 10 000 €	6 500 - 8 000 €	3 000 - 4 000 €	
CEE	1 500 à 4 500 €	800 à 4 500 €	800 à 3 000 €	800 à 3 000 €

Total aides (CEE + MPR) :

Ou aides ANAH :

% aides :

12 400 €

15 266 €

70 %

10 400 €

12 000 €

56 %

5 100 €

24 %

3 800 €

18 %

+ Possibilité de mobiliser :

- un éco PTZ de 21 500 €,
- une avance des aides : ANAH et MPR pour les plus modestes
- MPR Bonus sortie de passoire + audit : 2 000 à 500 € (mais coût audit à rajouter)

Cas concrets

Bouquets de travaux

Bouquet de travaux (sarking + ITE : 50 000 €) dans une maison individuelle

Isolation de la toiture par l'extérieur (130 m²) : 28 000 €



	Ménages très modestes*	Ménages modestes*	Ménages intermédiaires*	Ménages aisés*
Ma Prime Rénov'	25 €/m ²	20 €/m ²	15 €/m ²	7 €/m ²
CEE	20 à 22 €/m ²	10 à 22 €/m ²	10 à 11 €/m ²	10 à 11 €/m ²

Isolation thermique des murs par l'extérieur (150 m²) : 22 000 €



	Ménages très modestes*	Ménages modestes*	Ménages intermédiaires*	Ménages aisés*
Ma Prime Rénov' (plafonné à 100 m ²)	75 €/m ²	60 €/m ²	40 €/m ²	15 €/m ²
CEE	40 à 57 €/m ²	20 à 28 €/m ²	20 à 28 €/m ²	20 à 28 €/m ²

Total aides (CEE + MPR) :

Ou aides ANAH :

% aides :

21 000 €

22 000 €

44 %

15 000 €

12 000 €

30 %

11 000 €

22 %

7 460 €

15 %

+ Possibilité de mobiliser :

- un éco PTZ de 25 000 €,
- une avance des aides : ANAH et MPR pour les plus modestes
- MPR Bonus sortie de passoire + audit : 2 000 à 500 € (mais coût audit à rajouter)

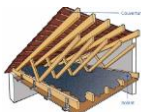
Cas concrets

Rénovation globale

Rénovation globale d'une maison individuelle sur la Métropole du Grand Nancy de 120 m² construite avant 1974 (sans mitoyenneté)



Réalisation d'un audit énergétique : 1 500 €



Isolation des combles perdus (100 m²) : 3 500 €



Isolation thermique par l'extérieur (200 m²) : 26 000 €



Remplacement des ouvrants en simple vitrage (20 m² fenêtres, volets et porte) : 18 500 €



Isolation des planchers bas (70 m² sous sol/garage) : 4 000 €



Systèmes de production de chaleur : chaudière THPE (6 000 €)



VMC simple flux hygroréglable : 1 500 €

Coût total des travaux HT : 53 345 €

Coût total des travaux TTC (TVA 5,5 %) : 58 500 €

+ audit énergétique : 1 500 €

Passage d'une étiquette F (405 kWhEP/m²/an)
à B (85 kWhEP/m²/an)

70 % d'économies d'énergies théorique

Economies d'énergie réelles env. 1 500 €/an

Cas concrets

Rénovation globale

Parcours optimisé pour les plus modestes

ANAH, CEE et MPR

Rénovation globale pour
un foyer aux revenus « très modestes »

Dispositifs mobilisables	Montant d'aides
Aide de l'Anah (plancher bas, combles, fenêtres et systèmes)	18 000 €
Prime Habiter Mieux « Sérénité »	4 000 €
Primes CEE bonifiées pour ITE (hors dossier Anah)	10 000 €
MPR (ITE + bonus sortie de passoire + audit)	9 500 €
Total des aides	41 500 €
Reste à charge	18 500 €



**70 %
d'aides**

Eco PTZ :
30 000 € d'emprunts
sans intérêt sur 15 ans
soit env. 180€/mois

Rénovation globale pour
un foyer aux revenus « modestes »

Dispositifs mobilisables	Montant d'aides
Aide de l'Anah (plancher bas et des fenêtres)	9 000 €
Prime Habiter Mieux « Sérénité »	3 000 €
Primes CEE sur autres travaux (combles + ITE + systèmes)	7 300 €
MPR (ITE, systèmes, bonus sortie de passoire et audit)	11 200 €
Total des aides	30 500 €
Reste à charge	29 500 €

**50 %
d'aides**

Problème du financement : emprunt possible ? avance des aides ANAH possibles pour les « très modestes »

Cas concrets

Rénovation globale

Parcours optimisé pour les plus aisés CEE et MPR

Rénovation globale pour
un foyer aux revenus « intermédiaires »

Dispositifs mobilisables	Montant d'aides
Primes CEE (par travaux)	8 200 €
MPR (réno globale + sortie de passoire et niveau BBC + audit)	9 300 €
Total des aides	17 500 €
Reste à charge	42 500 €

**30 %
d'aides**



Eco PTZ :
30 000 € d'emprunts
sans intérêt sur 15 ans
soit env. 180€/mois

Rénovation globale pour
un foyer aux revenus « élevés »

Dispositifs mobilisables	Montant d'aides
Primes CEE (par travaux)	8 200 €
MPR (réno globale + bonus sortie de passoire et niveau BBC + audit)	4 500 €
Total des aides	12 700 €
Reste à charge	47 300 €

**20 %
d'aides**



Illustration David Cochard

**POUR BIEN FAIRE,
CONTACTEZ VOTRE ESPACE
CONSEIL FAIRE !**

FAIRE AVEC

INFO → ÉNERGIE
GRAND EST

0808 800 700 / www.faire.fr

Merci de votre attention !

Place aux échanges...
Des réactions, des questions ?



**AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
NANCY GRANDS TERRITOIRES**
10, PROMENADE EMILIE DU CHÂTELET
54000 NANCY / 03.83.37.25.87
WWW.ALEC-NANCY.FR

PERMANENCES À LA MAISON DE L'HABITAT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND NANCY,
LES MARDIS, JEUDIS & VENDREDIS DE 9H À 12H
ET DE 14H À 17H SUR RENDEZ-VOUS.

